

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 851

AMENDEMENT

présenté par

M. Naegelen, M. Bataille, M. Bodart, M. Bruneau, M. Favennec-Bécot, M. Mathiasin,
M. Mazaury, M. Castellani, Mme Youssouffa, M. Molac, M. Taupiac, M. Colombani,
Mme de Pélichy, Mme Sanquer, M. Serva et Mme Létard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.